



## Perte de poids du bébé et surveillance de la pmi

-----  
Par Visiteur

Bonjour, suite a une perte de poid mon fils de deux mois ,son pediatre a demander une surveillance de la pmi 1 fois pas semaine, ce la s'est fai depuis 3 semaine il a prix 1 kg en prenant des biberon,

donc tout va bien,

la pmi exige un suive de 3 mois avec l'assistante social pour faire une evaluation!

nous vivons dans une maison et tout va bien le papa travaille...

peut refuser un rdv

merci de votre reponse

-----  
Par Visiteur

Bonjour.

Juridiquement parlant, tout se passe à l'amiable pour l'instant. Vous pouvez tout à fait refuser un rendez vous.

Mais cela présente un certain risque. En effet, si la PMI estime que l'enfant est en danger, elle va saisir le juge des enfants et il se peut que ce dernier prononce un suivi plus long.

Le juge des enfants n'est pas obligé de céder à la demande de la PMI et peut vous donner raison. Cela étant, il suit très souvent les recommandations de la PMI.

Bien cordialement.

Je reste à votre entière disposition.

-----  
Par Visiteur

D'accord mais puisque mon fils a bien repris du poids et quil ny a rien dautre a signaler je ne vois pas cequ'ils pourai nous reprocher!!